



Gide Loyrette Nouel



2011

Droit économique et européen FRANCE

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Droit économique et européen

Le département Droit économique et européen du cabinet Gide Loyrette Nouel a été créé il y a plus de 40 ans, au moment de la naissance du droit français et européen de la concurrence. Le Département comprend près de 30 avocats à Paris et travaille en étroite collaboration avec le Bureau de Bruxelles, qui compte 20 avocats. En 1967, Gide Loyrette Nouel a été le premier cabinet d'avocats français à ouvrir un bureau à Bruxelles. Gide Loyrette Nouel dispose donc aujourd'hui d'une équipe de près de 50 avocats de plus de 10 nationalités, spécialisée dans tous les domaines du droit économique français et européen.

L'expérience du Département, acquise auprès d'une clientèle innovante intervenant dans des secteurs variés, ainsi que sa connaissance pointue d'un environnement législatif et réglementaire de plus en plus complexe, lui permettent d'accompagner les entreprises françaises et internationales sur l'ensemble des problématiques juridiques de droit économique et européen qu'elles rencontrent, et de leur proposer des solutions pratiques et adaptées.

Le Département dispose par ailleurs d'équipes spécialisées pour assister les entreprises actives dans le secteur de l'énergie et du secteur agroalimentaire (en liaison avec le Bureau de Bruxelles). Les avocats de ces équipes ont une connaissance approfondie des particularités de ces activités et de la réglementation sectorielle correspondante. Le Département compte également une équipe spécialisée pour assister les entreprises allemandes.

Principaux domaines d'intervention

Concurrence

Le Département dispose d'une solide expérience tant en contrôle des concentrations que dans le cadre de procédures *antitrust* (ententes, cartels et abus de position dominante).

■ **Antitrust** : Le Département assiste les entreprises dans l'élaboration et/ou l'examen de leurs accords (verticaux ou horizontaux) au regard des règles applicables aux ententes et conseille les entreprises leaders sur leur marché sur les contraintes particulières que peuvent faire naître ces situations de dominance au regard de l'interdiction des abus de position dominante. Nos avocats ont développé une solide expérience en contentieux de la concurrence et assistent leurs clients à toutes les étapes de la procédure, des opérations de visites et saisies ("dawn raids") aux recours devant les autorités de la concurrence et les juridictions françaises et communautaires.

Le Cabinet s'est illustré ces dernières années dans un grand nombre de procédures majeures ouvertes devant les autorités de concurrence ou les juridictions nationales et communautaires dans des secteurs aussi divers que les secteurs ferroviaire, bancaire, de la grande distribution, de l'électronique grand public ou encore des produits cosmétiques et de luxe. Le Département a réalisé la première procédure de clémence devant le Conseil de la concurrence (aujourd'hui Autorité de la concurrence) en France.



"Gide Loyrette Nouel is one of France's best choices for competition, distribution and consumer matters. The team has seen plenty of action on merger controls, cartels, abuse of dominant position and restraints of trade. Sources say: 'A true one-stop shop'."

Chambers Global 2010

"With a team of 28 lawyers, Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I. has a busy practice covering all the aspects of competition and distribution law. The practice is managed by Philippe Xavier-Bender, Joëlle Salzmann, Yann Utzschneider and the 'extraordinary' Antoine Choffel, a 'brilliant lawyer, clear, smart and very good in front of the courts'. 2009 was a superb year for the team on all the competition fronts."

EMEA Legal 500 2010

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}
75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00
Fax +33 (0)1 43 59 37 79
E-mail : info@gide.com

www.gide.com

Associés

Philippe Xavier-Bender
xavierbender@gide.com

Antoine Choffel
choffel@gide.com

Joëlle Salzmann
salzmann@gide.com

Yann Utzschneider
utzschneider@gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.

- **Concentrations** : le Département intervient régulièrement dans le cadre d'opérations de concentrations complexes, nécessitant des solutions innovantes en termes de définition de marchés ou de propositions d'engagements. Il organise et coordonne également des procédures de multi-notifications grâce au soutien des bureaux internationaux du Cabinet et de son réseau de correspondants habituels.

Distribution

Le Département intervient, tant en conseil qu'en contentieux, dans tous les domaines du droit de la distribution, et plus particulièrement dans les secteurs suivants :

- **Réseaux de distribution** : le Département a développé une compétence particulière dans l'élaboration, la mise en place et le suivi des différentes formes de réseaux de distribution (franchise, distribution sélective et exclusive, agence commerciale).
- **Transparence des relations commerciales** : le Cabinet intervient régulièrement pour le compte de fournisseurs de produits et de services, mais également de revendeurs, pour l'élaboration de leurs conditions générales de vente ou d'achat et d'accords de coopération commerciale. Il assiste également sa clientèle dans des litiges liés à des pratiques restrictives de concurrence (facturation, rupture de relations commerciales, déséquilibre significatif, etc.).
- **Concurrence déloyale** : le Département possède une large expérience des différents types de contentieux de concurrence déloyale, liés à des pratiques de dénigrement, de désorganisation ou à des comportements parasitaires.

Consommation

Le Département dispose d'une connaissance approfondie du droit de la consommation, qui n'a cessé de se développer ces dernières années.

- **Règles de protection des consommateurs** : notre expérience porte notamment sur la réglementation en matière de clauses abusives et relative aux qualités substantielles des produits (mise sur le marché et retrait de produits, tromperie, produits dangereux, etc.).
- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes** : le Département traite de toutes les questions relatives à la publicité (publicité comparative, pratique commerciale trompeuse, etc.), aux opérations promotionnelles (ventes avec prime, concours, loteries, ventes liées, etc.) et aux pratiques tarifaires (réductions de prix, soldes, reventes à perte, etc.).

Le Cabinet assiste sa clientèle dans le cadre des enquêtes de la DGCCRF et devant les juridictions (commerciales et pénales) dans le cadre de contentieux liés à l'application du droit de la consommation.

Programmes "Conformité - Maîtrise des risques"

Le Département organise des programmes dits de "*Conformité - Maîtrise des risques*" (ou *Compliance*) personnalisés pour aider sa clientèle à améliorer ses pratiques et ses structures afin qu'elles soient en conformité avec les règles de droit économique et européen. Ces programmes comprennent en général les étapes suivantes :

- Réalisation d'audits complets des liens structurels et des pratiques commerciales et contractuelles au regard des règles de concurrence, de distribution et de consommation.
- Préconisations mises en œuvre par la voie de révisions de contrats, de pratiques tarifaires ou par le démantèlement et/ou la restructuration d'entités.
- Audits de contrôle et séances de formation.